

Pesticides, danger !

Depuis septembre 2000, seuls les produits portant la mention « *emploi autorisé dans les jardins* » peuvent être vendus aux jardiniers amateurs.

Avant toute utilisation de ces produits, quelques règles sont à observer :

- > respecter la **bonne dose** indiquée sur l'étiquette, même si elle paraît minime ;
- > **ne pas traiter à proximité de l'eau** (rivière, ruisseau, caniveau, mare, fossé, puits, regard d'eau, bouche d'égout, etc.) ;
- > ne pas désherber chimiquement les **zones imperméables** (bitume, dallage, béton). Cette pratique pollue fortement et rapidement l'eau. Éviter également au maximum les autres surfaces (gravier, sable, etc.) ;
- > ne pas traiter avant une **pluie** ou par **temps venteux** ;
- > porter des **protections** pendant l'utilisation (gants, lunettes, masque, bottes).

Les pesticides, quels impacts ?

• Sur l'eau

Les pesticides utilisés par le jardinier empoisonnent l'eau car ils peuvent :

- > ruisseler jusqu'à un **cours d'eau**, surtout lorsque le sol est imperméable ;
- > être entraînés dans le sol par les eaux de pluie jusqu'aux **nappes souterraines** ;
- > s'évaporer dans l'**atmosphère** (air, eau de pluie, brouillard).

La Franche-Comté souffre d'une contamination de ses eaux par les pesticides, notamment par les herbicides. En moyenne, pas moins de 38 molécules actives différentes ont été recensées sur les 10 stations d'observation des rivières en Franche-Comté.



Que dit la législation ?



D'après l'arrêté interministériel du 12 septembre 2006, il est interdit de traiter à moins de 5 mètres des cours d'eau et plans d'eau figurant sur les cartes IGN 1/25 000^e (en cas de non-respect, vous risquez jusqu'à 75 000 € d'amende et deux ans de prison).



équipement de protection d'un professionnel employant des pesticides



Près de 50% des fruits et légumes produits contiennent des pesticides et près d'un quart sont contaminés par au moins deux résidus de pesticides.



L'abus de pesticides est dangereux pour tous les habitants de votre jardin.

Ne laissez pas vos enfants, particulièrement sensibles, jouer au contact des surfaces et des plantes traitées. Les animaux domestiques risquent également l'intoxication !



Trente ans après son interdiction, on trouve encore du DDT dans le lait maternel !

• Sur la biodiversité

La plupart des pesticides ne sont pas sélectifs : en traitant un seul « problème », d'autres espèces sont tuées, directement ou indirectement.

Ainsi les « **amis du jardinier** » sont très sensibles à ces produits. C'est le cas des prédateurs de ravageurs (coccinelle, mézange, hérisson, etc.) ou encore des pollinisateurs (abeille, bourdon, etc.). De même, les pesticides sont toxiques pour les êtres vivants du sol : vers de terre, champignons, bactéries, acariens, etc.

Un cercle vicieux s'installe... Au fil des ans et dans l'espoir d'obtenir un meilleur résultat, le jardinier est amené à traiter plus souvent avec également la tentation de surdoser. Au final, le sol se meurt, les plantes les plus résistantes s'installent et les ravageurs, sans aucun prédateur naturel, pullulent. C'est tout le jardin qui est fragilisé !

• Sur la santé

Les pesticides peuvent également intoxiquer l'homme :

- > **par dose forte** (pendant l'utilisation ou par ingestion)
 - ➔ brûlure, irritation, allergie, mal de tête, vertige, tremblement, vomissement, mal de ventre...
- > **par dose faible et répétée** ➔ absorption par l'air, l'eau et les aliments consommés.



Un problème de santé publique...

De nombreuses études démontrent que les pesticides auraient des effets à plus ou moins long terme sur notre santé. En s'accumulant progressivement dans notre organisme, les pesticides augmenteraient les risques de certains cancers, maladies neurologiques et troubles de la reproduction.

